

Ville de Saguenay, le 19 décembre 2005

Cher M. Louis Breault,

Je me nomme Jean-François Perron et je suis citoyen du Québec. Dans le cadre de votre sondage concernant nos l'avant-projet de Loi électorale, je veux vous faire part de mon point de vue en vous offrant ce court mémoire.

Tout d'abord, je voulais vous mentionner que je ne suis pas contre une réforme de la Loi électorale. Cependant, je suis contre deux aspects de la réforme proposée par l'avant-projet de Loi électorale.

Dans la réforme des institutions, je suis contre la manière dont disposeraient les électeurs pour voter. La possibilité de voter aux différents bureaux du directeur du scrutin établis dans la circonscription tout au cours de la période électorale peut engendrer la multiplication de votes personnels, c'est-à-dire qu'une personne pourrait voter plus d'une fois pour le même candidat puisqu'il ne serait pas contrôlé par un seul bureau de vote. À titre d'exemple, Jean-René Dufort avait fait, dans un reportage à Radio-Canada, la démonstration de ce problème en votant sept fois à la dernière élection fédérale.

Puis un deuxième point concerne le mode de scrutin. Ce point touche la relation électeur/élu. Avec la proposition de créer des députés nommés dans des districts, cela cause un problème de représentativité de ces députés, c'est-à-dire que les électeurs ne choisiraient pas directement les candidats qui les représenteraient mais plutôt un parti politique. Donc, avec ce concept, une personne pourrait ne même pas s'être présenté comme candidat et s'être seulement inscrit sur la liste de son parti pour devenir un député nommé. Je ne trouve pas cette façon de faire démocratique pour les citoyens qui voteraient alors pour se faire représenter par un candidat nommé non pas par eux mais par un parti politique. Donc, ce n'est plus la population qui déciderait directement des

personnes qui la représenterait et cela pour 40% des députés. De plus, avec ce système de proportionnel mixte, les députés indépendants ne pourraient pas créer de liste pour nommer leurs candidats parce qu'ils ne font pas partie d'un parti politique même s'ils obtiendraient théoriquement le pourcentage de votes nécessaire pour obtenir un siège de député nommé de district.

Merci à l'avance de prendre en considération mon opinion,

Jean-François Perron